

## 2. RECHERCHE APPLIQUEE ET TECHNOLOGIE

Les deux parties ont procédé à un examen de l'état d'avancement de la coopération sur les sujets qui avaient été retenus en décembre 1973 par la Commission mixte.

Elles ont constaté que l'approche principale utilisée à cette époque a consisté à promouvoir des contacts et une coopération entre entreprises des deux pays. Elles ont reconnu que cette approche n'a pas porté beaucoup de fruit, en raison notamment des problèmes liés à la stratégie des entreprises, à la propriété intellectuelle et à la confidentialité industrielle et commerciale.

Des résultats ayant cependant été obtenus dans certains domaines, il a été convenu que la coopération qui y a été entamée serait poursuivie par exemple dans le domaine de la soudure.

L'état de la coopération sur les thèmes retenus à la dernière réunion de la Commission mixte figure en annexe II.

Les deux délégations ont également convenu de faire davantage appel à une approche consistant à identifier des domaines plus larges de recherche et de technologie, en accordant une attention particulière aux thèmes qui répondent à des objectifs nationaux des deux pays, conformément à l'approche retenue par la Commission mixte dans ses considérations générales. Dans ce contexte, il a été convenu d'explorer davantage les possibilités de coopération entre des associations de